

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 05 février 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le cinq février à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Étaient présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;

Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON, Véronique PAIMBLANC et Alain LEVALLOIS, Adjoints ; Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Jacqueline LAIR, Rolande PRINGAULT, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Réjane ALEXANDRE, Delphine TIRTAINE, Sandra FORTIN, André CHAPDELAINE, et Edith LE BRUN, Conseillers Municipaux ;

formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : , Isabelle MARTIN

Absents : , Brigitte BEUREL, Nicolas PERRIER, Christine SANSON, , Bruno DESGUÉ

Procurations : Isabelle MARTIN donne pouvoir à Mme Nathalie ROCHEFORT

Secrétaire de séance : Alain ROUSSEL

Convocation adressée le 28 janvier 2026  
et affichée le 28 janvier 2026

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 23

**2026 02 001 – Modification du Maître d'œuvre – Réaménagement du pôle administratif et de ses abords.**

Monsieur le maire rappelle que le projet initial d'aménagement du pôle administratif et de ses abords devait être élaboré par la SARL DLPG de Brecey (Délibération n° 2024 09 053 du 12/09/2024).

La convention de maîtrise d'œuvre n'ayant pas été signée, cette mission a été confiée à la SARL Valentin GEORGES en septembre 2025.

Il convient d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la Sarl VALENTIN GEORGES à la date de septembre 2025 (date du projet) pour un montant de 38 000 € HT soit **45 600 € TTC**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de maître d'œuvre avec la SARL Valentin GEORGES pour le projet de réaménagement du pôle administratif et de ses abords,
- de solliciter toutes les aides financières mobilisables pour ces travaux,
- d'habiliter le maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tout document utile à la préparation et à l'exécution de la présente décision.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité en investissement OPERATION 186-2131

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 05/02/2026

Le Maire,  
Xavier TASSEL

